

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/12/27/2021043423/justel>

Dossier numéro : 2021-12-27/03

Titre

27 DECEMBRE 2021. - Arrêté royal portant approbation de la cinquième modification au troisième contrat de gestion entre l'Etat et skeyes

Source : MOBILITE ET TRANSPORTS

Publication : Moniteur belge du 31-12-2021 page : 126601

Entrée en vigueur : 01-01-2022

Table des matières

Art. 1-3

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). La cinquième modification au troisième contrat de gestion entre l'Etat et skeyes, annexée au présent arrêté, est approuvée.

[Art. 2](#). Le présent arrêté et son annexe entrent en vigueur le 1er janvier 2022.

[Art. 3](#). Le Ministre de la Mobilité est chargé de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#). Cinquième modification du troisième contrat de gestion conclu le 11 avril 2014 entre l'Etat et skeyes (NOTE : pour la cinquième modification , voir 2021-12-24/02)